C/2025/352

20.1.2025

Publication d'une demande de modification de mentions traditionnelles dans le secteur vitivinicole conformément à l'article 28, paragraphe 3, et à l'article 34 du règlement délégué (UE) 2019/33 de la Commission complétant le règlement (UE) nº 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les demandes de protection des appellations d'origine, des indications géographiques et des mentions traditionnelles dans le secteur vitivinicole, la procédure d'opposition, les restrictions d'utilisation, les modifications du cahier des charges, l'annulation de la protection, l'étiquetage et la présentation

«Archivní víno», «Burčák», «Jakostní likérové víno», «Jakostní šumivé víno stanovené oblasti (ou Sekt s. o.)», «Jakostní víno», «Jakostní víno odrůdové», «Jakostní víno s přívlastkem», «Jakostní víno známkové», «Klaret», «Košer (ou Košer víno)», «Krášleno na kvasnicích», «Labín», «Mešní víno», «Mladé víno», «Panenská sklizeň», «Panenské víno», «Pěstitelský sekt», «Pozdní sběr», «Premium», «Rezerva», «Růžák», «Ryšák», «Školeno na kvasnicích», «Víno originální certifikace (VOC ou V.O.C.)», «Víno s přívlastkem», «Zemské víno», «Zrálo na kvasnicích»

(C/2025/352)

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente publication, les autorités d'un État membre ou d'un pays tiers, ou une personne physique ou morale ayant un intérêt légitime, peuvent, conformément à l'article 22, paragraphe 1, et à l'article 27, paragraphe 1, du règlement d'exécution (UE) 2019/34 de la Commission ([1]), former opposition auprès de la Commission.

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Archivní víno

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Archivní víno**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Spécification de qualité actuelle:

Vin avec appellation d'origine protégée (AOP)

([1]) Règlement d'exécution (UE) 2019/34 de la Commission du 17 octobre 2018 portant modalités d'application du règlement (UE) nº 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les demandes de protection des appellations d'origine, des indications géographiques et des mentions traditionnelles dans le secteur vitivinicole, la procédure d'opposition, les modifications du cahier des charges, le registre des dénominations protégées, l'annulation de la protection et l'utilisation des symboles, et du règlement (UE) nº 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne un système de contrôle approprié (JO L 9 du 11.1.2019, p. 46, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2019/34/oj).

— Spécification de qualité appliquée:

Vins avec appellation d'origine protégée (AOP) ou indication géographique protégée (IGP)

— Libellé actuel:

Vin mis sur le marché au moins trois ans après l'année de récolte.

— Modification appliquée:

Vin mis sur le marché au moins trois ans après l'année de récolte.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 7, paragraphe 2, point b), du décret d'exécution n° 88/2017, tel que modifié par le décret d'exécution n° 305/2023.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Burčák

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Burčák**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Spécification de qualité actuelle:

Vin avec appellation d'origine protégée (AOP)

— Spécification de qualité appliquée:

Moût de raisins partiellement fermenté bénéficiant d'une AOP ou d'une IGP

— Libellé actuel:

Moût de raisins partiellement fermenté, dont le titre alcoométrique volumique acquis est supérieur à 1 % vol. et inférieur à trois cinquièmes du titre alcoométrique total.

— Modification de la définition appliquée:

Moût de raisins partiellement fermenté issu exclusivement de raisins récoltés et transformés en République tchèque. Le titre alcoométrique acquis est supérieur à 1 % vol. et inférieur aux trois cinquièmes du titre alcoométrique total. Le vin peut être mis à la consommation directe entre le 1er août et le 30 novembre de l'année civile de récolte des raisins, à condition que le moût de raisins partiellement fermenté soit en cours de fermentation.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 15 du décret d'exécution nº 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Jakostní likérové víno

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Jakostní likérové víno**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire, produit à partir de raisins récoltés dans le vignoble concerné dans la région spécifique, le rendement par hectare n'a pas été dépassé; la production a été effectuée dans la région viticole spécifique, où les raisins ont été récoltés et le vin est conforme aux exigences relatives à la qualité établies par le règlement d'application.

— Modification de la définition appliquée:

Likérové víno («vin de liqueur») classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire comme «jakostní likérové víno» («vin de liqueur de qualité») produit à partir de raisins récoltés dans un vignoble convenant pour la production de «jakostní víno stanovené oblasti» («vin de qualité produit dans une région déterminée») et dans la même région viticole. Le vin utilisé pour la production le «jakostní likérové víno» a été produit dans la région viticole dans laquelle les raisins ont été récoltés. Le rendement à l'hectare du vignoble dans lequel les raisins ont été cultivés ne dépassait pas 14 tonnes.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 22, paragraphe 2, du décret d'exécution nº 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Jakostní šumivé víno stanovené oblasti (ou Sekt s. o.)

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Jakostní šumivé víno stanovené oblasti (ou Sekt s. o.)**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire, produit à partir de raisins récoltés dans un vignoble déterminé de la zone concernée; la production de vin utilisée pour le vin mousseux de qualité produit dans une région spécifique a été réalisée dans la zone viticole; dans la zone définie, le rendement à l'hectare n'a pas été dépassé. Le vin est conforme aux exigences relatives à la qualité établies par le règlement d'application.

— Modification de la définition appliquée:

Le «Jakostní šumivé víno» («vin mousseux de qualité») classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire comme «jakostní šumivé víno stanovené oblasti» («vin mousseux de qualité produit dans une région déterminée»). La cuvée a été produite à partir de raisins récoltés dans un vignoble convenant pour la production de «jakostní víno stanovené oblasti» («vin mousseux de qualité produit dans une région déterminée») et dans la même région viticole. Le rendement à l'hectare du vignoble dans lequel les raisins ont été cultivés ne dépassait pas 14 tonnes. Le vin utilisé pour la production du «jakostní šumivé víno stanovené oblasti», incluant la fermentation secondaire, a été produit dans la région viticole dans laquelle les raisins ont été récoltés. Aucune protection n'est demandée pour la mention «sekt».

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 20, paragraphe 3, du décret d'exécution n° 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification de la mention traditionnelle Jakostní víno

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Jakostní víno**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire, produit à partir de raisins récoltés dans un vignoble défini dans la zone concernée; le rendement par hectare n'a pas été accru, les raisins avec lesquels le vin a été produit ont atteint une teneur en sucre de 15 °NM au moins, la récolte et la production de vin, à l'exception de l'embouteillage, ont été réalisées dans la région viticole concernée; le vin est conforme aux exigences relatives à la qualité établies par le règlement d'application.

— Modification de la définition appliquée:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire comme «jakostní víno» («vin de qualité»). Le vin a été produit à partir de raisins récoltés dans un vignoble convenant pour la production de «jakostní víno stanovené oblasti» («vin de qualité produit dans une région déterminée») et dans la même région viticole. À l'exception du soutirage, la production du vin a eu lieu dans la région viticole dans laquelle les raisins ont été récoltés. Les raisins à partir desquels le vin a été produit ont atteint une teneur minimale en sucre de 15 °NM. Le rendement à l'hectare du vignoble dans lequel les raisins ont été cultivés ne dépassait pas 14 tonnes.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 18, paragraphe 2, du décret d'exécution n° 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification de la mention traditionnelle Jakostní víno odrůdové

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Jakostní víno odrůdové**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire, produit à partir de raisins, de pulpe, de moût de raisin, vin produit à partir de raisins récoltés dans un vignoble déterminé ou par coupage de vins de qualité, mais au maximum de trois variétés.

— Modification de la définition appliquée:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire comme «jakostní víno odrůdové» («vin de cépage de qualité»). Le vin est produit à partir de raisins, de marc ou de moût, ou de vin produit à partir de raisins récoltés dans un vignoble convenant pour la production de «jakostní víno stanovené oblasti» [«vin de qualité produit dans une région déterminée»], ou en mélangeant jusqu'à trois variétés de «jakostní víno» [«vin de qualité»]. Le vin a été produit à partir de raisins récoltés dans un vignoble convenant pour la production de «jakostní víno stanovené oblasti» et dans la même région viticole. À l'exception du soutirage, la production du vin a eu lieu dans la région viticole dans laquelle les raisins ont été récoltés. Le rendement à l'hectare du vignoble dans lequel les raisins ont été cultivés ne dépassait pas 14 tonnes.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 18, paragraphe 4, du décret d'exécution n° 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Jakostní víno s přívlastkem

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 2

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Jakostní víno s přívlastkem**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire, produit à partir de raisin, de pulpe ou de moût, éventuellement de vin produit à partir de raisins récoltés dans un vignoble déterminé dans la zone ou sous-zone concernée; dans laquelle le rendement à l'hectare n'a pas été dépassé; le vin a été produit à partir de raisins dont l'origine, la teneur en sucre et le poids, le cas échéant la variété ou le mélange de variétés, ou la contamination par la pourriture grise *Botrytis cinerea* P. sous forme de pourriture noble ont été vérifiés par l'autorité d'inspection et satisfont aux exigences applicables à un type particulier de vin de qualité avec des attributs, ou par assemblage de vins de qualité avec des attributs; le vin satisfait aux exigences relatives à la qualité fixées par le règlement d'application et a été classé par l'autorité d'inspection comme vin de qualité avec l'un des attributs suivants:

— «Kabinetní víno»: ne peut être produit qu'à partir de raisins dont la teneur en sucre minimale atteint 19 °NM;

— «Pozdní sběr»: ne peut être produit qu'à partir de raisins dont la teneur en sucre minimale atteint 21 °NM;

— «Výběr z hroznů»: ne peut être produit qu'à partir de raisins dont la teneur en sucre atteint au moins 24 °NM; «Výběr z bobulí»: ne peut être produit qu'à partir de baies sélectionnées, qui ont atteint une teneur en sucre minimale de 27 °NM;

— «Výběr z cibéb»: ne peut être produit qu'à partir de baies sélectionnées issues de vendanges «botrytisées», ou à partir de baies surmûries, dont la teneur en sucre minimale a atteint 32 °NM;

— «Ledové víno»: ne peut être produit qu'à partir de raisins qui ont été récoltés à des températures inférieures ou égales à – 7 °C et qui, au cours de la récolte et de la transformation, sont restés gelés; le moût obtenu a atteint une teneur en sucre minimale de 27 °NM;

— «Slámové víno»: ne peut être produit qu'à partir de raisins qui ont été stockés avant la transformation sur de la paille ou des roseaux ou, le cas échéant, suspendus dans un local aéré pendant une période d'au moins trois mois; le moût obtenu présente une teneur en sucre minimale de 27 °NM.

— Modification de la définition appliquée:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire comme «jakostní víno s přívlastkem» («vin de qualité avec un attribut»). Le vin est produit à partir de raisins, de marc ou de moût, ou à partir de vin issu de raisins récoltés dans un vignoble convenant pour la production de «jakostní víno stanovené oblasti» [«vin de qualité produit dans une région déterminée»]. Les raisins ont été récoltés dans la même sous-région viticole et le vin a été produit dans la région viticole où les raisins ont été récoltés. Le vin a été produit à partir de raisins dont l'origine, la teneur en sucre et le poids, ou la variété ou le mélange de variétés, ou la contamination par la pourriture noble *Botrytis cinerea* ont été vérifiés par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire. Les raisins répondent aux exigences pour chaque type de vin «jakostní víno s přívlastkem» ou d'assemblage de vins «jakostní víno s přívlastkem». Le rendement à l'hectare du vignoble dans lequel les raisins ont été cultivés ne dépassait pas 14 tonnes. Le vin a été classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire comme «jakostní víno» avec l'un des attributs suivants:

— «Kabinetní víno» (vin correspondant au «Kabinett» allemand): ne peut être produit qu'à partir de raisins dont la teneur en sucre minimale est de 19 °NM.

— «Pozdní sběr» («vendange tardive»): ne peut être produit qu'à partir de raisins dont la teneur en sucre minimale est de 21 °NM;

— «Výběr z hroznů» («sélection de raisins»): ne peut être produit qu'à partir de raisins dont la teneur en sucre minimale est de 24 °NM.

— «Výběr z bobulí» («sélection de baies»): ne peut être produit qu'à partir de baies sélectionnées dont la teneur en sucre minimale est de 27 °NM. Les raisins sont récoltés à la main.

— «Výběr z cibéb» («sélection de raisins passerillés»): ne peut être produit qu'à partir de baies sélectionnées contaminées par la pourriture noble ou surmûries et dont la teneur en sucre minimale est de 32 °NM. Les raisins sont récoltés à la main.

— «Ledové víno» («vin de glace»): ne peut être produit qu'à partir de raisins récoltés à une température inférieure ou égale à –7 °C et qui, au cours de la récolte et de la transformation, sont restés gelés; le moût obtenu doit avoir une teneur en sucre minimale de 27 °NM; Les raisins sont récoltés à la main.

— «Slámové víno» («vin de paille»): ne peut être produit qu'à partir de raisins qui ont été stockés avant la transformation sur de la paille ou des roseaux ou, le cas échéant, suspendus dans un local aéré pendant une période d'au moins trois mois; le moût obtenu présente une teneur en sucre minimale de 27 °NM. Lorsque le moût présente une teneur en sucre d'au moins 32 °NM après deux mois, le pressage peut être effectué. Les raisins sont récoltés à la main.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 19 du décret d'exécution nº 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Jakostní víno známkové

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Jakostní víno známkové**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire, produit à partir de raisin, de pulpe, de moût de raisin, parfois à partir du vin produit avec des raisins récoltés dans un vignoble déterminé.

— Modification de la définition appliquée:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire comme «jakostní víno známkové» («vin de marque de qualité»). Le vin est produit à partir d'un mélange de raisins, de marc ou de moût, ou à partir de vin issu de raisins récoltés dans un vignoble convenant pour la production de «jakostní víno stanovené oblasti» [«vin de qualité produit dans une région déterminée»], ou par assemblage de «jakostní víno» [«vin de qualité»]. Le vin a été produit à partir de raisins récoltés dans un vignoble convenant pour la production de «jakostní víno stanovené oblasti» et dans la même région viticole. À l'exception du soutirage, la production du vin a eu lieu dans la région viticole dans laquelle les raisins ont été récoltés. Le rendement à l'hectare du vignoble dans lequel les raisins ont été cultivés ne dépassait pas 14 tonnes.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 18, paragraphe 5, du décret d'exécution nº 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Klaret

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Klaret**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Spécification de qualité actuelle:

Vin avec appellation d'origine protégée (AOP)

— Spécification de qualité appliquée:

Vins avec appellation d'origine protégée (AOP) ou indication géographique protégée (IGP)

— Libellé actuel:

Vin produit à partir de raisins noirs sans macération.

— Modification appliquée:

Vin blanc produit à partir de raisins noirs sans fermentation.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 7, paragraphe 2, point f), du décret d'exécution n° 88/2017, tel que modifié par le décret d'exécution n° 305/2023.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification de la mention traditionnelle Košer (ou Košer víno)

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Košer (ou Košer víno)**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Vin qui a été produit suivant la méthode liturgique au sens des règles de la congrégation juive.

— Modification de la définition appliquée:

Un vin peut être désigné de cette manière si l'entité responsable de la dénomination ou la communauté religieuse concernée a donné son consentement écrit pour la mise sur le marché de ce vin. La mise sur le marché de vins ainsi désignés sans le consentement écrit préalable de l'entité responsable de la dénomination ou de la communauté religieuse concernée est interdite.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 16, paragraphe 5, du décret d'exécution n° 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Krášleno na kvasnicích

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Krášleno na kvasnicích**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Spécification de qualité actuelle:

Vin avec appellation d'origine protégée (AOP)

— Spécification de qualité appliquée:

Vins avec appellation d'origine protégée (AOP) ou indication géographique protégée (IGP)

— Libellé actuel:

Pendant la production, le vin a été laissé sur lies pendant une période d'au moins six mois.

— Modification appliquée:

Pendant la production, le vin a été laissé sur levure pendant une période d'au moins six mois.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 7, paragraphe 2, point e), du décret d'exécution nº 88/2017, tel que modifié par le décret d'exécution nº 305/2023.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Labín

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Labín**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Spécification de qualité actuelle:

Vins avec indication géographique protégée (IGP)

— Spécification de qualité appliquée:

Vins avec appellation d'origine protégée (AOP) ou indication géographique protégée (IGP)

— Libellé actuel:

Vin issu de raisins noirs, qui a été produit sans macération dans la région viticole tchèque.

— Modification appliquée:

Vin issu de raisins noirs, qui a été produit sans fermentation dans la région viticole de Čechy.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 7, paragraphe 2, point g), du décret d'exécution nº 88/2017, tel que modifié par le décret d'exécution nº 305/2023.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Mešní víno

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Mešní víno**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Vin qui a été produit suivant la méthode liturgique et est conforme aux conditions d'utilisation pendant les cérémonies liturgiques dans le cadre de la célébration la messe par l'église catholique.

— Modification de la définition appliquée:

Un vin peut être désigné de cette manière si l'entité responsable de la dénomination ou la communauté religieuse concernée a donné son consentement écrit pour la mise sur le marché de ce vin. La mise sur le marché de vins ainsi désignés sans le consentement écrit préalable de l'entité responsable de la dénomination ou de la communauté religieuse concernée est interdite.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 16, paragraphe 5, du décret d'exécution n° 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification de la mention traditionnelle Mladé víno

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Mladé víno**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Spécification de qualité actuelle:

Vin avec appellation d'origine protégée (AOP)

— Spécification de qualité appliquée:

Vins avec appellation d'origine protégée (AOP) ou indication géographique protégée (IGP)

— Libellé actuel:

Vin proposé au consommateur final au plus tard à la fin de l'année civile au cours de laquelle la récolte des raisins utilisés pour la production de ce vin a été effectuée.

— Modification appliquée:

Vin destiné au consommateur final, mis sur le marché au plus tard le 30 avril de l'année suivant la récolte des raisins utilisés pour produire le vin.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 7, paragraphe 2, point c), du décret d'exécution n° 88/2017, tel que modifié par le décret d'exécution n° 305/2023.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Panenská sklizeň

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Panenská sklizeň**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Spécification de qualité actuelle:

Vin avec appellation d'origine protégée (AOP)

— Spécification de qualité appliquée:

Vins avec appellation d'origine protégée (AOP) ou indication géographique protégée (IGP)

— Libellé actuel:

Vin issu de la première récolte du vignoble; la première récolte du vignoble étant considérée comme la récolte effectuée pendant la troisième année suivant la plantation du vignoble

— Modification appliquée:

Vin issu de la première récolte du vignoble; la première récolte du vignoble est considérée comme la récolte effectuée, au plus tôt, au cours de la deuxième année suivant la plantation des vignes.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 7, paragraphe 2, point d), du décret d'exécution n° 88/2017, tel que modifié par le décret d'exécution n° 305/2023.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification de la mention traditionnelle Panenské víno

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Panenské víno**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Spécification de qualité actuelle:

Vin avec appellation d'origine protégée (AOP)

— Spécification de qualité appliquée:

Vins avec appellation d'origine protégée (AOP) ou indication géographique protégée (IGP)

— Libellé actuel:

Vin issu de la première récolte du vignoble; la première récolte du vignoble étant considérée comme la récolte effectuée pendant la troisième année suivant la plantation du vignoble

— Modification appliquée:

Vin issu de la première récolte du vignoble; la première récolte du vignoble est considérée comme la récolte effectuée, au plus tôt, au cours de la deuxième année suivant la plantation des vignes.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 7, paragraphe 2, point d), du décret d'exécution n° 88/2017, tel que modifié par le décret d'exécution n° 305/2023.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification de la mention traditionnelle Pěstitelský sekt

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 2

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Pěstitelský sekt**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Catégorie(s) actuelle(s) de produits de la vigne mis sur le marché et bénéficiant de la protection:

Vin mousseux

— Catégorie(s) appliquée(s) de produits de la vigne mis sur le marché et bénéficiant de la protection:

Vin mousseux de qualité

— Libellé actuel:

Vin mousseux classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire, qui est conforme aux exigences des règlements de la Communauté européenne pour le vin mousseux de qualité produit dans une région spécifique avec les raisins issus du vignoble du viticulteur. Aucune protection n'est demandée pour la mention «sekt».

— Modification de la définition appliquée:

«Jakostní šumivé víno» («vin mousseux de qualité») classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire comme «pěstitelský sekt» («vin mousseux du viticulteur»). Le vin est produit à partir de raisins récoltés dans un vignoble convenant pour la production de «jakostní víno stanovené oblasti» («vin de qualité produit dans une région déterminée»). Les raisins doivent être récoltés dans les vignobles de la cave dans laquelle le producteur a procédé à la vinification des raisins destinés à la production des vins «jakostní šumivé víno». Les raisins utilisés pour produire la cuvée ont été récoltés dans la même région viticole. Le rendement à l'hectare du vignoble dans lequel les raisins ont été cultivés ne dépassait pas 14 tonnes. Aucune protection n'est demandée pour la mention «sekt».

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 20, paragraphe 4, du décret d'exécution n° 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification de la mention traditionnelle Pozdní sběr

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 2

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Pozdní sběr**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire, produit à partir de raisins récoltés dans un vignoble défini dans la zone concernée; le rendement par hectare n'a pas été accru, les raisins avec lesquels le vin a été produit ont atteint une teneur en sucre de 21 °NM au moins, la récolte et la production de vin, à l'exception de l'embouteillage, ont été réalisées dans la région viticole concernée; le vin est conforme aux exigences relatives à la qualité établies par le règlement d'application.

— Modification de la définition appliquée:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire comme «jakostní víno s přívlastkem pozdní sběr» («vin de qualité avec l'attribut "vendange tardive"») ou «víno s přívlastkem pozdní sběr» («vin avec l'attribut "vendange tardive"»). Vin produit à partir de raisins, de marc ou de moût, ou à partir de vin issu de raisins récoltés dans un vignoble convenant pour la production de «jakostní víno stanovené oblasti» («vin de qualité produit dans une région déterminée») et dans la même région viticole; la production du vin a eu lieu dans la région viticole dans laquelle les raisins ont été récoltés. Le rendement à l'hectare du vignoble dans lequel les raisins ont été cultivés ne dépassait pas 14 tonnes. Le vin a été élaboré à partir de raisins dont l'origine, la teneur en sucre, la variété ou le mélange de variétés et le poids ont été vérifiés par l'autorité tchèque de contrôle agricole et alimentaire et dont la teneur en sucre minimale est de 21 °NM.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 19, paragraphe 6, du décret d'exécution n° 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Premium

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Prime**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Vin avec attributs de types (sélection des raisins, sélection de grains ou sélection de raisins passerillés) produit à partir de raisins qui étaient affectés au moins à 30 % par *Botrytis cinerea* P.

— Modification appliquée:

«Jakostní víno» [«vin de qualité»] avec un attribut décrivant le type de sélection des raisins, de sélection des baies ou de sélection des raisins passerillés, et produit à partir de raisins dont au moins 30 % ont été contaminés par la pourriture noble *Botrytis cinerea*.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 7, paragraphe 3, point d), du décret d'exécution n° 88/2017, tel que modifié par le décret d'exécution n° 305/2023.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Rezerva

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Rezerva**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz,

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Vin vieilli au moins pendant 24 mois en fût de bois et par la suite en bouteille, au moins 12 mois pour le vin rouge et 6 mois pour le blanc ou le vin rosé en fût.

— Modification appliquée:

Vin, à l'exclusion des vins mousseux et pétillants, vieillis pendant au moins 24 mois, dont au moins 12 mois en fûts de bois pour les vins rouges et 6 mois pour les vins blancs et rosés, et en bouteilles le reste de la période.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 7, paragraphe 3, point a), du décret d'exécution nº 88/2017, tel que modifié par le décret d'exécution nº 305/2023.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Růžák

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Růžák**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Spécification de qualité actuelle:

Vin avec appellation d'origine protégée (AOP)

— Spécification de qualité appliquée:

Vins avec appellation d'origine protégée (AOP) ou indication géographique protégée (IGP)

— Libellé actuel:

Vin issu du mélange de raisins ou de moût de raisins blancs, s'il y a lieu rouges ou noirs.

— Modification appliquée:

Vin de couleur abricot, rose, saumon ou rose foncé obtenu exclusivement à partir d'un mélange de:

1. baies de raisin noir, blanc ou rouge; un mélange de baies de raisin noir, blanc et rouge est également acceptable; ou de
2. moût de raisin issu de baies de raisin noir, blanc ou rouge; un mélange de baies de raisin noir, blanc et rouge est également acceptable;

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 7, paragraphe 2, point a), du décret d'exécution nº 88/2017, tel que modifié par le décret d'exécution nº 305/2023.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Ryšák

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Ryšák**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Spécification de qualité actuelle:

Vin avec appellation d'origine protégée (AOP)

— Spécification de qualité appliquée:

Vins avec appellation d'origine protégée (AOP) ou indication géographique protégée (IGP)

— Libellé actuel:

Vin issu du mélange de raisins ou de moût de raisins blancs, s'il y a lieu rouges ou noirs.

— Modification appliquée:

Vin de couleur abricot, rose, saumon ou rose foncé obtenu exclusivement à partir d'un mélange de:

1. baies de raisin noir, blanc ou rouge; un mélange de baies de raisin noir, blanc et rouge est également acceptable; ou de
2. moût de raisin issu de baies de raisin noir, blanc ou rouge; un mélange de baies de raisin noir, blanc et rouge est également acceptable;

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 7, paragraphe 2, point a), du décret d'exécution nº 88/2017, tel que modifié par le décret d'exécution nº 305/2023.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Školeno na kvasnicích

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Školeno na kvasnicích**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Spécification de qualité actuelle:

Vin avec appellation d'origine protégée (AOP)

— Spécification de qualité appliquée:

Vins avec appellation d'origine protégée (AOP) ou indication géographique protégée (IGP)

— Libellé actuel:

Pendant la production, le vin a été laissé sur lies pendant une période d'au moins six mois.

— Modification appliquée:

Pendant la production, le vin a été laissé sur levure pendant une période d'au moins six mois.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 7, paragraphe 2, point e), du décret d'exécution n° 88/2017, tel que modifié par le décret d'exécution n° 305/2023.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Víno originální certifikace (VOC ou V.O.C.)

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Víno originální certifikace (VOC ou V.O.C.)**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Le vin doit être produit sur le même territoire ou un territoire plus petit que la région viticole; le producteur doit être membre de l'association qui est autorisée à attribuer l'appellation d'un vin avec la certification originale conformément à la loi; le vin est en conformité au minimum avec les exigences de qualité relatives au vin de qualité selon cette législation; le vin est conforme aux conditions fixées dans la décision relative à l'autorisation d'attribuer l'appellation du vin avec la certification originale; pour le reste, le vin doit être conforme aux exigences fixées par cette législation pour les types particuliers de vin.

— Modification de la définition appliquée:

Le vin doit être produit sur le même territoire que la région viticole ou sur un territoire plus petit que celle-ci. Le producteur doit être membre de l'association qui est autorisée à attribuer l'appellation «víno originální certifikace» («vin avec certification originale»). Le vin doit répondre aux exigences de qualité des vins «jakostní víno» («vins de qualité»). Le vin remplit les conditions fixées dans la décision autorisant l'octroi d'une appellation «víno originální certifikace».

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 23 du décret d'exécution n° 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Víno s přívlastkem

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 2

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Víno s přívlastkem**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire, produit à partir de raisin, de pulpe ou de moût, éventuellement de vin produit à partir de raisins récoltés dans un vignoble déterminé dans la zone ou sous-zone concernée; où le rendement par hectare n'a pas été dépassé; le vin a été produit à partir de raisins dont l'origine, le poids et la teneur en sucre, le cas échéant, la variété ou le mélange de variétés, ou l'infection par *Botrytis cinerea* P. sous forme de pourriture noble ont été vérifiés par l'inspection et est conforme aux exigences pour ce type particulier de vin de qualité avec attributs, ou par le coupage de vins de qualité avec attributs; le vin est conforme aux exigences relatives à la qualité établies par le règlement d'application; le vin a été classé par l'inspection comme vin de qualité avec l'un des attributs suivants:

— «Kabinetní víno»: ne peut être produit qu'à partir de raisins dont la teneur en sucre atteint 19 °NM au moins; «Pozdní sběr»: ne peut être produit qu'à partir de raisins dont la teneur en sucre atteint 21 °NM au moins;

— «Výběr z hroznů»: ne peut être produit qu'à partir de raisins dont la teneur en sucre atteint 24 °NM au moins; «Výběr z bobulí»: ne peut être produit qu'à partir de grains sélectionnés, dont la teneur en sucre a atteint 27 °NM au moins;

— «Výběr z cibéb»: ne peut être produit qu'à partir de grains sélectionnés issus de vendanges «botrytisées», ou à partir de grains surmûris, dont la teneur en sucre a atteint 32 °NM au moins;

— «Ledové víno»: ne peut être produit qu'à partir de raisins, qui ont été récoltés à des températures de −7 °C ou moins et qui, au cours de la récolte et de la transformation, sont restés gelés et le moût obtenu a atteint une teneur en sucre de 27 °NM au moins;

— «Slámové víno»: ne peut être produit qu'à partir de raisins, qui ont été stockés avant la transformation sur de la paille ou des roseaux, le cas échéant, suspendus dans un local aéré pendant une période d'au moins trois mois, et le moût obtenu a révélé une teneur en sucre de 27 °NM au moins.

— Modification de la définition appliquée:

Vin classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire comme «jakostní víno s přívlastkem» («vin de qualité avec un attribut»). Le vin est produit à partir de raisins, de marc ou de moût, ou à partir de vin issu de raisins récoltés dans un vignoble convenant pour la production de «jakostní víno stanovené oblasti» [«vin de qualité produit dans une région déterminée»]. Les raisins ont été récoltés dans la même sous-région viticole et le vin a été produit dans la région viticole où les raisins ont été récoltés. Le vin a été produit à partir de raisins dont l'origine, la teneur en sucre et le poids, ou la variété ou le mélange de variétés, ou la contamination par la pourriture noble *Botrytis cinerea* ont été vérifiés par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire. Les raisins répondent aux exigences pour chaque type de vin «jakostní víno s přívlastkem» ou d'assemblage de vins «jakostní víno s přívlastkem». Le rendement à l'hectare du vignoble dans lequel les raisins ont été cultivés ne dépassait pas 14 tonnes. Le vin a été classé par l'autorité tchèque d'inspection agricole et alimentaire comme «jakostní víno» avec l'un des attributs suivants:

— «Kabinetní víno» (vin correspondant au «Kabinett» allemand): ne peut être produit qu'à partir de raisins dont la teneur en sucre minimale est de 19 °NM.

— «Pozdní sběr» («vendange tardive»): ne peut être produit qu'à partir de raisins dont la teneur en sucre minimale est de 21 °NM;

— «Výběr z hroznů» («sélection de raisins»): ne peut être produit qu'à partir de raisins dont la teneur en sucre minimale est de 24 °NM.

— «Výběr z bobulí» («sélection de baies»): ne peut être produit qu'à partir de baies sélectionnées dont la teneur en sucre minimale est de 27 °NM. Les raisins sont récoltés à la main.

— «Výběr z cibéb» («sélection de raisins passerillés»): ne peut être produit qu'à partir de baies sélectionnées contaminées par la pourriture noble ou surmûries et dont la teneur en sucre minimale est de 32 °NM. Les raisins sont récoltés à la main.

— «Ledové víno» («vin de glace»): ne peut être produit qu'à partir de raisins récoltés à une température inférieure ou égale à –7 °C et qui, au cours de la récolte et de la transformation, sont restés gelés; le moût obtenu doit avoir une teneur en sucre minimale de 27 °NM; Les raisins sont récoltés à la main.

— «Slámové víno» («vin de paille»): ne peut être produit qu'à partir de raisins qui ont été stockés avant la transformation sur de la paille ou des roseaux ou, le cas échéant, suspendus dans un local aéré pendant une période d'au moins trois mois; le moût obtenu présente une teneur en sucre minimale de 27 °NM. Lorsque le moût présente une teneur en sucre d'au moins 32 °NM après deux mois, le pressage peut être effectué. Les raisins sont récoltés à la main.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 19 du décret d'exécution nº 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification de la mention traditionnelle Zemské víno

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Zemské víno**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Libellé actuel:

Vin produit à partir de raisins récoltés sur le territoire de la République tchèque, qui conviennent pour la production de vin de qualité dans la région spécifique, ou à partir de variétés qui sont prévues dans la liste de variétés dans le règlement d'application; il ne peut être étiqueté qu'avec l'indication géographique fixée par le règlement d'application; pour produire du vin avec indication géographique, seuls peuvent être utilisés les raisins avec lesquels le vin a été produit, dont la teneur en sucre a atteint 14 °NM au moins et qui ont été récoltés dans l'unité géographique qui comporte l'indication géographique conformément à ce paragraphe et est conforme aux exigences relatives à la qualité établies par le règlement d'application; l'utilisation du nom d'une autre unité géographique que celle prévue par le règlement d'application est interdite.

— Modification de la définition appliquée:

Vin produit à partir de raisins récoltés sur le territoire de la République tchèque, qui conviennent pour la production de «jakostní víno stanovené oblasti» («vin de qualité produit dans une région déterminée»), ou à partir de variétés spécifiques qui figurent dans la liste de variétés établie par un règlement d'application. Les raisins proviennent exclusivement de la région viticole de Čechy ou de la région viticole de Morava et ont été vinifiés dans cette région. La teneur en sucre des baies de raisin doit être au minimum de 14°°NM;

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 17 du décret d'exécution nº 321/2004.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature:

Demande de modification concernant la mention traditionnelle Zrálo na kvasnicích

Date de réception: 9.11.2023

Nombre de pages (y compris celle-ci): 1

Langue de la demande de modification: tchèque

Numéro de dossier: Ares(2023)7688953

Mention traditionnelle pour laquelle la modification est demandée: **Zrálo na kvasnicích**

Nom de la personne physique ou morale demandant la modification: Département des vins, ministère de l'agriculture

Adresse complète (numéro et nom de rue, code postal et ville, pays): Těšnov 65/17, 110 00 Prague 1, République tchèque

Nationalité:

Téléphone, télécopieur, courriel: Tél. +420 221811111, Courriel: info@mze.cz

Description de la modification:

— Spécification de qualité actuelle:

Vin avec appellation d'origine protégée (AOP)

— Spécification de qualité appliquée:

Vins avec appellation d'origine protégée (AOP) ou indication géographique protégée (IGP)

— Libellé actuel:

Pendant la production, le vin a été laissé sur lies pendant une période d'au moins six mois.

— Modification appliquée:

Pendant la production, le vin a été laissé sur levure pendant une période d'au moins six mois.

Justification de la modification

La modification proposée est conforme à la législation nationale actuellement en vigueur, à savoir l'article 7, paragraphe 2, point e), du décret d'exécution nº 88/2017, tel que modifié par le décret d'exécution nº 305/2023.

Nom du signataire: Département des vins, ministère de l'agriculture

Signature: